

INTRODUCTION

L'histoire des peuples et des nations est depuis ses origines mêlée à celle des religions.

On ne reviendra pas sur la naissance des "grandes religions" qui se fit indépendamment dans tous les continents. Mais l'étude de ces religions, et principalement des principaux monothéismes, montre le même phénomène.

Les monarques et autres empereurs se sont presque toujours appliqués à les encourager les rendant parfois obligatoires. Ils pouvaient ainsi s'appuyer sur la foi de leurs sujets et leur fanatisme pour vaincre leurs ennemis ou conquérir d'autres territoires.

Une fois ces territoires conquis, il était urgent de « convertir ces peuples vaincus ».

L'enchaînement de l'histoire est un long récit de périodes où les « croyants » selon les fortunes guerrières de leur monarque, se retrouvaient déclarés « hérétiques » et devaient adopter la religion du monarque.

De tous temps et dans toutes les religions, les "hérétiques" furent pourchassés et punis. Cet enchaînement de périodes fastes et néfastes s'est renouvelé et se renouvelle encore.

L'histoire des lieux de culte étant liée à celle des cultes, il faut tenir compte des différentes périodes durant lesquelles les croyances ont évolué et durant lesquelles les cultes se sont succédés et parfois superposés. Ces périodes furent générées par des événements majeurs de notre Histoire :

- La dépendance à l'Empire Romain
- Les raids "barbares", principalement normands
- Les guerres de religions
- La Révolution française
- La loi républicaine de 1905
- La fin de la période coloniale (guerre d'Algérie).

Les temps de tolérance et ceux de persécutions se sont alternés, quelle que fût la divinité dominante

En introduisant, il y a quelque dix-sept siècles, la religion chrétienne les envahisseurs romains ont participé à l'élimination des anciens cultes, y compris ceux qu'ils y avaient précédemment implantés.

Si son implantation a pris quelques siècles avant de se répandre, le culte chrétien est devenu le principal dans notre pays. Depuis plus de 10 siècles, croix, calvaires, chapelles, églises et cimetières chrétiens sont installés dans chacun de nos villages.

L'empereur Constantin, en adoptant la religion chrétienne et Théodose en la rendant officielle (et obligatoire) au IV^e siècle, furent en quelque sorte, les architectes de nos paysages.

Mais durant ces seize siècles, le culte chrétien a évolué et a subi quelques mutations. La principale se fit au cours du 16^e siècle avec la naissance du Protestantisme. Les catholiques et les protestants ne pratiquant plus les mêmes rites, de nouveaux lieux de culte ont été implantés.

Les lieux de culte seront recensés pour :

- Les cultes primitifs
- Le culte catholique
- Les cultes protestants
- Le culte musulman
- Le culte judaïque

Les cultes primitifs



Depuis que les hommes ont occupé notre territoire, ils y ont pratiqué leurs cultes ; cultes nombreux et divers qui ont pour la plupart laissé peu de traces.

Des fouilles archéologiques ont cependant découvert dans le nord de notre canton (Lacq, Audejos, Mont) quelques tumuli et "cercles" protohistoriques qui sont probablement les plus anciens lieux de culte que l'on puisse trouver chez nous. Ils correspondraient aux incinérations rituelles des morts pratiquées à l'âge de fer (800 à 500 ans av. J.C) par les peuples nomades se déplaçant le long des chemins dits de transhumance. (cf. *"Le tumulus dolmen de Lacq-Audéjos"* de Pierre Tausia - 2005)

A la période préhistorique de sédentarisation qui a suivi, les peuplades qui se sont succédées ont adopté certains mythes, vénéré diverses divinités.

La déesse mère, l'eau, la fécondité, la mort et la régénérescence, étaient autant de mythes engendrant des divinités à qui les uns ou les autres rendaient culte. Divinités représentées par leurs symboles qui furent gravés ou dessinés notamment dans les cavernes : aurochs, bisons, chevaux, cerfs; aussi serpent, faucons

....et que l'on retrouvera plus tard dans les églises.

Les Celtes

Ce sont les Romains qui nous ont révélé les divinités celtes, en les assimilant ou les confondant avec leurs propres dieux.

Les Celtes n'ont probablement pas élevé des temples en pierre. Les arbres (Bois sacré) et autres endroits naturels leur en tenaient lieu.

Des fouilles archéologiques ont révélé que certains rites avaient lieu aux limites de "territoires", sans que l'on ait trouvé autres traces que des os calcinés (probablement ceux des vaincus offerts en sacrifice au dieu de la guerre).

Si leurs lieux de culte ont été perdus, il n'en est pas de même de leurs croyances¹ ni de leurs rites.

Ceux-ci, révélés un peu par les auteurs latins, bien plus par les traditions irlandaises qui les ont conservés plus



Cernunnos, avatar du dieu Lug tenant dans sa main droite un torse et dans l'autre un serpent (Chaudron de Gunderstrup -Danemark Ile siècle av. J.-C.)

¹ Les celtes croyaient aussi à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'un monde des trépassés.

longtemps ont laissé bien plus de traces dans les pratiques religieuses qui ont suivi.



Outre leurs nombreuses "grandes" divinités, ils vénéraient également les éléments, les astres, les plantes. Leurs "prêtres" les druides férus de cosmographie et d'astronomie avaient conçu un calendrier des fêtes² (obligatoires), basé sur les phases lunaires, partageant l'année en quatre parties.

Celui-ci était représenté sous la forme d'un disque³ sur lequel une croix séparait les quatre parties de l'année.

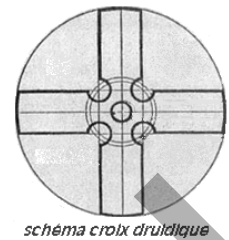


schéma croix druidique

On retrouve les avatars chrétiens de cette croix dans les stèles discoïdales plus courantes au pays basque et aussi dans les chrysmes qui décorent encore certaines églises.

Le christianisme et les lieux de culte chrétien

En Palestine, les tous premiers chrétiens se sont probablement réunis dans les *synagogues*, ou dans des maisons particulières comme le faisaient Jésus et ses apôtres.

Partis porter la *Bonne Nouvelle* dans les pays païens (tout particulièrement dans l'empire romain), ils sont aussi à la recherche de lieux pour rassembler des fidèles de plus en plus nombreux. Entre les persécutions qu'ils subissent, ils parviennent à créer des « *synagogues chrétiennes*⁴ ». Le décret de tolérance signé par l'empereur Gallien en 260, leur avait permis d'acquérir des biens et de construire des églises et des lieux de sépultures chrétiennes, les *catacombes*.

De nouvelles persécutions leur furent infligées (303) par l'empereur *Dioclétien*, en particulier la démolition des lieux de culte, sauf les cimetières. Cependant, la Gaule (et toute la partie occidentale de l'Empire) dont la direction avait été confiée à *Constance Chlore* fut épargnée ; probablement grâce à l'intervention de son épouse la future *Ste Hélène*.

Quand *Constantin* leur fils lui succède en occident, il parvient à obtenir le retrait de l'édit de terreur de 303.

Devenu empereur en 312, Constantin réussit (édit de Milan) à imposer la tolérance de tous les cultes et prévoit des mesures de réparation en faveur du culte chrétien, en particulier, restitutions des biens et réparations des églises détruites.

Il s'implique même personnellement dans la construction de nouvelles églises et parviendra peu à peu à faire de la religion chrétienne une religion d'état dont il s'érige en chef. C'est à son initiative et sous sa présidence qu'est convoqué le concile de Nicée en 325 mettant fin à l'hérésie de l'Arianisme et où a été conçu le « *Crédo* » attestant de la nature divine et humaine du Christ



Détails du sarcophage du V^e siècle qui sert d'autel à Lucq de Béarn : Le sacrifice d'Abraham et Adam et Eve



² Plusieurs de ces fêtes ont été "transformées" en fêtes chrétiennes : la fête de Samain est devenue la fête de la Toussaint ; celle d'Imbolc, début février, celle de la chandeleur et de la purification de la Vierge...

³ Le culte solaire est des plus anciens. On le retrouve dans toutes les parties du monde et dans les temps les plus reculés.

⁴ Les premières *synagogues chrétiennes* étaient appelées : *proseuques*

A partir de cette époque le christianisme se développe et les communautés chrétiennes de plus en plus importantes nécessitent des lieux de cultes de plus en plus vastes.

Les **basiliques romaines** qui étaient des vastes bâtiments ouverts sur le forum, voués aux rassemblements publics (on y rendait la justice et on y organisait des banquets ou des jeux, où on y vendait des marchandises), convenaient parfaitement à l'exercice du culte chrétien. Beaucoup d'entre elles furent utilisées pour les rassemblements cultuels chrétiens et leur modèle architectural demeura pour la construction des nouvelles églises.

En 391, l'empereur Théodose, rendit la religion chrétienne officielle et obligatoire.

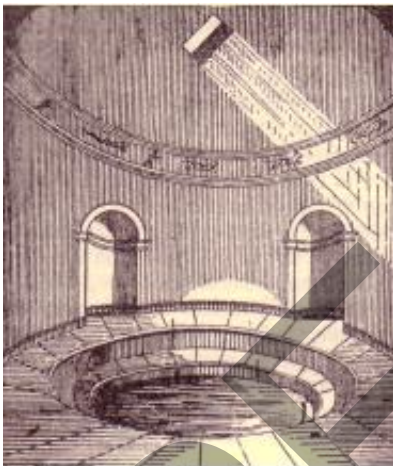
La chute de l'Empire romain ne mit pas fin⁵ à cette exclusivité ni à sa qualité de religion d'Etat qui le liait très fort avec les pouvoirs politiques en place.

A chacune des "déviances hérétiques"⁶ qui se sont manifestées, le pape convoquait les évêques en *concile*⁷. Les conciles établissaient des dogmes auxquels le chrétien devait adhérer sous peine d'excommunication⁸.

Certains conciles ont pu avoir des conséquences sur les lieux de culte. Ce fut le cas pour celui de Vatican II (1962-1965) à la suite duquel, certains curés ont dépouillé leur église de toutes les décorations « trop riches » allant jusqu'à recouvrir de peinture blanche les couleurs et les ors des statues et même de certains décors des retables anciens.

La christianisation de notre pays se fit progressivement.

L'évangélisation a été le fait de prédicateurs qui parcouraient



Le baptême se faisant par immersion, le baptistère était une sorte de piscine

le pays, à la rencontre des habitants pour leur enseigner les principes de cette nouvelle religion et les "catéchiser". Quand ils étaient bien préparés, les "catéchumènes" étaient amenés à la cathédrale⁹ pour y être baptisés.

Les premiers lieux de culte construits dans les colonies

La **basilique romaine** est un vaste bâtiment rectangulaire avec une large nef centrale, flanquée de deux (et parfois quatre) nefs latérales plus étroites. La nef centrale, la plus élevée est couverte d'une toiture à deux pans, à charpente apparente. Elle se termine souvent par une abside en hémicycle. Les nefs latérales, moins hautes, n'ont qu'un toit à une seule pente. Cette disposition permet d'éclairer la nef centrale par des fenêtres qui s'ouvrent au-dessus des toits plus bas des nefs latérales. Ces dernières reçoivent la lumière par des ouvertures percées dans les murs extérieurs. Des rangées de colonnes, portant les différentes toitures assurent la distinction entre les trois nefs.

⁵ Les "barbares" qui, après la chute de l'empire romain ont envahi notre pays étaient aussi chrétiens. (sauf les Normands qui eux ont tout détruit sur leur passage).

⁶ Arianisme, Catharisme, secte des vaudois et plus tard Calvinisme

⁷ Les conciles sont de réunions d'évêques convoqués par le pape pour définir certains articles de foi ou régler certains conflits, certaines déviances. Il y a eu trois sortes de conciles: les provinciaux ou diocésains, les nationaux et les plus importants, les conciles dits œcuméniques qui rassemblaient l'ensemble des évêques du monde. Il y eut 21 conciles œcuméniques qui ont chacun fondé un article de foi chrétienne ou dogme. Le premier qui fut convoqué à Nicée par Constantin pour combattre l'Arianisme qui niait la divinité du Christ aboutit au "CREDO" (dit Symbole de Nicée) définissant la nature divine du Christ. Le dernier concile convoqué par Jean XXIII, s'est tenu au Vatican de 1962 à 1965. Le tout premier concile (provincial) qui s'était tenu en l'an 49 à Jérusalem avait entre autres abolit l'obligation de circoncision pour les nouveaux convertis. Le concile provincial de Toulouse en 1229 condamnait l'hérésie cathare et lançait l'Inquisition

⁸ La religion chrétienne étant une religion de salut, c'est-à-dire une assurance pour la vie au-delà de la mort, la menace d'excommunication était fort dissuasive.

⁹ Les cathédrales possédaient un baptistère où l'on pratiquait alors le baptême par immersion. Dans les premiers temps, seuls les adultes furent baptisés. Les cérémonies baptismales avaient lieu durant les fêtes pascales.

romaines furent les cathédrales avec leurs baptistères et la résidence de l'évêque dont le pouvoir politique était aussi fort grand.

Le christianisme en Béarn

Des tout premiers lieux de culte chrétiens (églises) sur notre territoire on connaît peu. S'ils ont existé, les raids normands du IXe siècle en ont effacé les traces, comme il est avéré qu'ils ont rasé **Beneharnum**¹⁰ et sa première cathédrale.

Le premier évêque fondateur de Beneharnum fut St Julien (vers 400). Un de ses successeurs, St Galactoire avait participé au second concile d'Agde en 506. Ce dernier serait mort la même année, martyrisé par les Wisigoths à Mimizan. Un autre, Sabinus est aussi connu pour sa participation à un concile en 585.

Les colons romains propriétaires de grands domaines (*latifundi*) ont sans doute été les premiers à créer un lieu où les familles de leurs employés et esclaves pouvaient se rassembler (avec leur maître) pour la pratique du culte chrétien. Il y a eu de nombreux *latifundi* sur notre territoire, sans que jusqu'ici on ait pu tous les identifier ni retrouver traces de leurs lieux de culte. Toutefois, sur le territoire de Biron, à proximité du domaine de Maupoey (qui a peut-être pour origine un latifundum) des fouilles archéologiques (2001-2003) ont révélé l'existence d'une occupation à l'époque romaine et d'une "chapelle" qui avait servi de sépulture, probablement chrétienne.

Naissance des paroisses : les abbayes laïques, les premières églises

Il a fallu attendre les IXe et Xe siècles pour voir apparaître les premières églises paroissiales. L'obligation d'enterrer les morts en terre chrétienne a fait que toutes ces églises étaient entourées de leur cimetière. Ces ensembles église et cimetière, construits par des particuliers (descendants ou successeurs des colons romains ?) et sur des terrains leur appartenant sont demeurés en leur possession et ils ont formé avec l'habitation du propriétaire, ce que l'on a appelé les *abbadies* ou *abbayes laïques*.



A côté de la maison d'abbadie, l'église de Laâ, entourée de son cimetière

En Béarn, la plupart de ces premières églises paroissiales ont été conservées et certaines ont gardé leur taille et forme du moyen âge. Certaines furent remaniées et agrandies, principalement au 19^e siècle où la population des villages avait beaucoup augmenté.

Toutes ont leur chevet (chœur) orienté vers l'est. On peut voir là une persistance du culte solaire. Les plus modestes (et plus anciennes aussi) n'ont qu'une simple nef en continuité avec le chœur. Les autres, dont certaines agrandies au 19^e siècle, ont un plan en forme de croix latine¹¹.

Construites avec les matériaux trouvés sur place, rares sont celles qui ont bénéficié de sculpture. Leur décoration des plus modestes est principalement constituée de "moblier religieux". Autels, chemin de croix, tableaux, statues de plâtre et vitraux datent le plus souvent du 19^e siècle. Chacune des églises est vouée à un saint ou une sainte patronne qui y sont largement représentés (statue, vitrail et parfois tableau). Ces derniers sont souvent en concurrence avec les nombreux autres saints, anges et archanges du panthéon chrétien.

¹⁰ *Beneharnum était une station étape sur le chemin d'Antonin allant du Somport à Dax. Elle était connue comme siège de l'évêché.*

¹¹ L'église de Sauvelade ancienne chapelle de l'abbaye cistercienne, possède un plan en forme de croix grecque, mais cette forme pourrait lui avoir été donnée lors de sa reconstruction après l'incendie que les troupes de Montgomery (ou des rebelles protestants locaux?) avaient provoqué (1569).

Quelques églises ont conservé des lambris dans le chœur. Et d'autres des fresques ; également des 18^e ou 19^e siècles.

Jusqu'au 18^e siècle, les inhumations des notables des villages, jurats, nobles, prêtres, se sont faites à l'intérieur des églises. Restauration et agrandissement en ont parfois effacé les traces.

Autre lieux ou signes liés au culte chrétien

Si les églises et leur clocher présents dans tous nos villages marquent leur appartenance à la culture chrétienne, d'autres signes y ont été installés. Certains depuis fort longtemps.

Le cimetière originellement à proximité de l'église et dans le même enclos, a parfois été "déplacé" à l'extérieur du village lorsqu'il est devenu trop petit (ou polluant pour les sources voisines). Une grande croix en marque l'entrée.

Dans quelques uns, un « carré » a été réservé aux inhumations des protestants. Elles se remarquent à leur sobriété et à l'absence signes religieux.

Des **croix** marquent encore certains lieux importants des villages : limites de *besiau* (hameau) croisement de chemins. Souvent en pierre, mais parfois en bois ou même en ciment¹² ces croix, ou du moins leur emplacement¹³ peuvent avoir une origine plus ancienne.

Elles ont été jusqu'au siècle dernier, le lieu où se dirigeaient les processions de "*Rogations*". Durant les trois jours précédant l'*Ascension*, les fidèles en procession se déplaçaient de l'église vers l'une ou l'autre de ces croix en adressant des prières pour obtenir la protection des récoltes et le prêtre bénissait les champs alentour. Ce rite n'était pas sans rappeler certaine fête¹⁴ celte à cette même époque de mai.

Il ne faut pas confondre ces croix plutôt modestes dans leur décoration, avec les calvaires.

Les **calvaires** beaucoup plus imposants représentent le christ crucifié. Ils sont parfois ornés de symboles de la crucifixion : personnages ou instruments. Ils ont été implantés dans le village, souvent à l'issue d'une "mission".

Des chapelles votives ont été construites pour abriter un culte à un saint particulier (ou une sainte). Leur construction est parfois liée à un pouvoir de guérison reconnu à ce saint ou à la réalisation d'un vœu (ex voto) (à Ste Suzanne vers 1833 une chapelle a été construite par Madame la Comtesse Sophie de Baure selon un vœu de reconnaissance après la reconstruction du pont sur le Laà).



Les chemins de St Jacques

L'Eglise encourageait les chrétiens à accomplir un pèlerinage en accordant des "indulgences" aux pèlerins pour le "rachat de leurs péchés". Rome et Jérusalem étaient les plus importants. Mais des conflits guerriers dans les pays traversés avaient rendu ces pèlerinages dangereux

La "*découverte*" au 9^e siècle du tombeau de l'apôtre St Jacques en Espagne a été, le point de départ d'un nouveau pèlerinage.

¹² Probablement reconstruites en remplacement de croix en ruine, ou dont les symboles ne paraissaient pas "chrétiens"

¹³ Ces croix pouvaient être les lieux de rassemblement des "besii" convoqués par leur "députat" pour prendre des délibérations réclamées par les jurats.

¹⁴ La fête de Beltaine à la première lune de mai coïncidait avec le retour de la lumière et la reprise des activités. Certains rites de cette fête étaient destinés à protéger les animaux domestiques des épidémies.

Les moines clunisiens et hospitaliers le facilitèrent dès le début, en créant les premiers "espitaus" et "ostalets" le long des chemins que les pèlerins pouvaient emprunter.



A cause de l'occupation d'une grande partie du territoire par les Arabes musulmans, les premiers chemins étaient cantonnés au nord de l'Espagne, longeant les Pyrénées. La progression de la Reconquista a permis de sécuriser davantage de chemins et de faire de celui de Compostelle un des trois grands pèlerinages chrétiens, au même titre que celui de Terre sainte ou de Rome.



les pèlerins de St Jacques sur un chapiteau de la cathédrale de Lescar

Parmi les principaux "chemins de Compostelle" l'axe de la voie venant du Puy (*via podensis*) avec ses nombreuses variantes, traverse notre territoire. Cette voie n'a jamais été fixe. Les chemins d'autrefois ne l'étaient pas toujours, soumis aux intempéries et surtout aux traversées des rivières dépendantes des crues. Le Gave de Pau était le principal obstacle, les passages à gué¹⁵ n'étaient pas toujours praticables, ni les bacs disponibles. S'ils n'avaient pu le traverser à Lescar, ils tentaient de le faire à Besingrand, à Lacq ou à Lendresse.

Les pèlerins se guidaient le plus souvent de clocher à clocher, pour faire leurs dévotions dans les églises rencontrées. Les sources étaient des points recherchés. C'est pourquoi, on peut retrouver trace d'un "passage de pèlerins" (*jaquets*) dans presque toutes nos communes¹⁶.

Les lieux d'accueil organisés n'ont laissé de traces que dans les documents d'archives. Sauvelade en tant qu'abbaye a très certainement servi de lieu d'hébergement, dès l'origine du pèlerinage, sans toutefois qu'il en soit fait mention dans les archives conservées¹⁷. On connaît cependant "l'espitau" de Départ (Orthez) appartenant à Sauvelade.

La Réforme et ses conséquences en Béarn

Dès 1553, après la mort de son époux Antoine de Bourbon, Jeanne d'Albret entreprend d'installer sa nouvelle religion dans son royaume d'abord par des mesures contraignantes tendant à limiter le culte catholique. Ces mesures furent dénoncées et contrées par le Parlement de Navarre dont la majorité des membres étaient alors catholiques.

Les actes de résistance des catholiques, la condamnation du pape, les remontrances du Parlement, rien n'arrête la volonté de la reine. Elle publie les "Ordonnances de juillet 1566" restreignant la liberté du culte catholique et provoquant une inévitable rébellion qu'elle réprime en ordonnant « l'Inquisition » (11 décembre 1566).

1553 – début de l'implantation de la religion calviniste en Béarn

En 1567 elle envoie ses troupes pour contrer un soulèvement des catholiques.

Par la distribution à ses adeptes de "bénéfices", la reine parvient à faire basculer la majorité du Parlement qui en 1568 lui devient favorable. Elle peut alors continuer son entreprise.



En 1569, au début de la 3^e guerre de religion, l'armée catholique de France sous le commandement de Terride, vient prêter main forte aux catholiques béarnais. Le clan huguenot envoie le comte de Montgomery à la tête d'une armée pour défendre les protestants,

Gabriel de Lorges, comte de Montgomery

¹⁵ Plus tard, des bacs assurèrent le passage d'une rive à l'autre du Gave de Pau.

¹⁶ La toponymie a parfois conservé trace de ces passages.

¹⁷ L'incendie de l'abbaye durant les guerres de religion a détruit les archives.

actes ont été conservés pour le diocèse de Lescar. H. Lassalle les a transcrits: *Le rétablissement du culte catholique en Béarn* Cet ouvrage dont nous nous sommes servi a été publié en 1933 par la *Revue historique et Archéologique* de Pau).

Après la mort d'Henri IV, la régente Marie de Médicis puis leur fils Louis XIII vont travailler au démantèlement du pouvoir politique et militaire du parti protestant, avec la complicité de l'Eglise catholique.

1° acte :

L'Union des deux couronnes de France et de Navarre 31 décembre 1616

2e acte :

Annexion du Béarn²⁰ à la France, 5 octobre 1620, avec application immédiate de l'édit de Nantes. Rites²¹ et processions y furent rétablis.

1620 – Annexion du Béarn à la France
Le culte catholique redevient le culte officiel

3° acte :

Reprise des combats contre les places fortes²² encore tenues par les huguenots et mesures exemplaires²³ contre leurs chefs faits prisonniers ou en faveur des nouveaux convertis²⁴.

Dans ce même temps, suite au **Concile de Trente**, qui avait initié la *Contre Réforme*, de nouveaux ordres religieux avaient vu le jour, des missionnaires étaient envoyés pour lutter contre l'hérésie.

Brimades, dénonciations, démolition des temples, création de « maisons pour nouvelles catholiques » (1642) commencèrent à accabler ceux de *la Religion prétendue réformée* comme on les appelait alors.

Dans les premières années de son règne, Louis XIV plus occupé par ses guerres, respecte l'édit de Nantes. Mais à partir de 1683, sous l'influence de madame de Maintenon et du père La Chaise son attitude vis-à-vis des protestants va changer. Jusqu'à la fin de son règne, il publiera trois cents édits ou déclarations visant à contraindre les protestants à l'abjuration.

1683 – recrudescence des brimades contre les protestants

Interdictions d'exercer certains métiers, d'avoir des domestiques catholiques, limitation pour le culte, limitation de résidences pour les ministres, interdiction d'épouser un catholique, obligation d'enterrer les morts « à l'aube ou à la brune », aggravation des peines pour ceux qui ont aidé les protestants à fuir, démolition des temples pour lesquels il n'était pas trouvé de titres de propriété, établissements scolaires fermés, conversions des enfants à partir de 7 ans et leur enlèvement pour qu'ils soient élevés « dans la véritable Eglise ».....

La vie quotidienne des protestants était traquée par les édits du pouvoir et par la pression de l'Eglise romaine. On avait inventé une « caisse des conversions » alimentée par le trésor royal et

²⁰ Dans le royaume de Navarre, qui comprenait aussi la Soule, le Béarn avait conservé tous les privilèges de son statut de principauté que lui avait donnés les « Fors ». Henri IV, à son avènement au royaume de France, avait renouvelé ce statut et promis de lui conserver cette autonomie.

²¹ Le 17 novembre 1620, le roi fit dire la messe dans l'église de Navarrenx.

²² Le siège de La Rochelle prit fin le 1er novembre 1628 après le démantèlement de la ville et 20 000 morts.

La reconquête royale prit fin après le siège de Privas et celui d'Alès. Par la « paix d'Alès » signée le 28 juin 1629, le roi confirma les libertés accordées par l'édit de Nantes, mais restreignait leurs pouvoirs militaires et civils, et appelait à une conversion.

²³ De Lescun, ancien champion des libertés béarnaises, fut décapité.

²⁴ De Lesdiguières promu « Maréchal de France »

destinée à distribuer de l'argent aux protestants et tout particulièrement aux pasteurs qui voulaient bien se convertir.

Des menaces étaient proférées contre ceux qui refusaient la conversion.

Malgré l'interdiction (édit d'août 1669), certains commencent à émigrer vers les pays voisins.

Dès 1681, des cavaliers et des dragons sont logés de force chez des protestants. Leur présence est si redoutée que les abjurations²⁵ sont recueillies avant même que les troupes n'arrivent dans les villages.

Un tel succès, fit croire au roi que la *Religion Réformée* était définitivement éradiquée, aussi promulgua-t-il l'édit de Fontainebleau, autrement appelé : « **la révocation de l'édit de Nantes** » le **22 octobre 1685**.

Autre coup dur pour les protestants dont le culte est interdit : ministres chassés, temples démolis, envoi aux galères ; **les protestants perdent le droit à l'Etat civil**.

Les fidèles sont poussés à l'exil²⁶ : **le Refuge** ; ou à la clandestinité : **le Désert**.

Leurs assemblées se font clandestinement, car ils craignent la délation²⁷ de la population catholique qui est encouragée à « lutter contre l'hérésie ». Des granges isolées, des bois retirés sont les lieux où ils tentent de se rencontrer, en bravant tous les dangers.

1685 - La révocation de l'édit de Nantes » Le culte est interdit. Exil ou clandestinité pour les protestants

Apparaissent les « prédicants » et même des « prophètes » qui tentent de servir de guide aux fidèles protestants. Les pasteurs exilés font imprimer sermons et méditations, qui sont colportés et appris par cœur pour être proclamés dans les assemblées secrètes.

« Certains pasteurs se déguisent et viennent faire les tournées des églises cachées, sous un nom d'emprunt, risquant l'arrestation et souvent la mort. »

Ces persécutions, loin d'éradiquer leur foi, la renforcent et leur donnent l'énergie et l'imagination pour s'organiser. En 1744 un synode national est même organisé.

Les philosophes des Lumières dénoncent cet acharnement et mènent campagne pour la tolérance.

En novembre 1787, le roi Louis XVI promulgue à Versailles **l'édit de Tolérance** qui, tout en reconnaissant la primauté dans le royaume de France de la religion catholique, met fin aux persécutions contre les protestants. Cette tolérance sera confortée par la Déclaration des droits de l'homme, deux années plus tard.

1787, l'édit de tolérance met fin aux persécutions contre les protestants

L'article 10 de la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen**, proclamée le **30 septembre 1789**, stipule que :

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi. »

²⁵ Ces « missionnaires bottés » avaient réussi plus de 4500 abjurations en Béarn entre mars et mai 1685, et 3000 dans les dix premiers jours de juin. (Cécile Souchon - l'édit de Nantes – éditions Gisserot)

²⁶ Les Pays-Bas, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie furent les principaux lieux d'accueil pour les protestants ; mais aussi les colonies de leur pays d'accueil : Afrique du sud, Etats-Unis d'Amérique...

²⁷ Encouragés par leur clergé, les catholiques dénoncent leurs voisins ou parents qu'ils soupçonnent d'hérésie. Par « lettres de cachet » les dénoncés sont envoyés en prison.

La période révolutionnaire si bien augurée connut pourtant quelques épisodes contradictoires dont les conséquences furent graves pour les fidèles et parfois pour nos monuments culturels :

Un de ces épisodes fut la tentative de créer un nouveau culte « républicain ». Ce fut d'abord la déesse Raison qui reçut pour temples des églises dont certaines ont parfois conservées traces de cette courte période.



Robespierre tenta de remplacer ce culte athée par le culte de **l'Être Suprême**. La pratique de ce culte n'a pas survécu à son inventeur (1794).

Cette même et brève période (la Terreur) a été marquée surtout par des destructions « de symboles chrétiens », des mutilations et autres actes (rupture des cloches) de vandalisme obscur contre les églises.

Deux lois, votées par l'assemblée constituante en 1790, ont eu un grand impact sur les cultes :

La Confiscation des églises et des biens du clergé (ou nationalisation) (1790).

La Constitution civile du clergé, condamnée par le pape, obligeait les prêtres et évêques catholiques à

1790 – les curés qui refusent de prêter serment à la Constitution sont dits *réfractaires*. Ils doivent s'exiler.



Les évêques prêtent le serment constitutionnel devant l'Assemblée

prêter serment à la constitution. Ceux qui acceptèrent ce serment formèrent le clergé dit « constitutionnel ». Ceux qui refusaient furent déclarés « réfractaires » ils durent s'exiler.

Dans les premières années les *curés constitutionnels* furent rémunérés par l'Etat.

Et c'étaient eux qui élisaient leur évêque.

Cette constitution civile fut abolie par le Concordat en 1801.

Ce concordat initié par Napoléon Bonaparte est un compromis entre le gouvernement français et le pape. Il règle le statut du culte catholique ainsi que les cultes protestants. L'exercice des cultes est de nouveau libre. Les prêtres exilés peuvent rentrer.

Par ce concordat, les évêques et archevêques sont nommés par le gouvernement sous l'acceptation du pape. Ils doivent prêter le serment civil voulu par le Concordat.

Les biens des églises vendus en 1790, permet de continuer de rémunérer curés et évêques.

1801 – le Concordat permet de nouveau l'exercice des cultes catholique et protestant.



Signature du Concordat entre la France et le St Siège- 15 juillet 1801
François Gérard (1770 - 1837)

Le culte protestant peut aussi être pratiqué librement ainsi que le culte israélite.

Le concordat restera en vigueur jusqu'en 1905, remplacé par la loi de séparation des églises et de l'Etat.

Par la loi de 1905 « la République assure et garantit la liberté de culte ».

Mais le culte catholique n'est plus reconnu comme religion d'Etat. L'Etat n'assure plus la rémunération²⁸ du clergé.

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte »

Quant aux biens de l'Eglise, la loi prévoyait d'en laisser la propriété aux *Associations cultuelles*.

Les protestants acceptèrent cette proposition et conservèrent ainsi la propriété de leurs temples ; avec le privilège de les entretenir !

Pour les catholiques il en a été tout autrement. Le pape ayant condamné cette loi qu'il jugeait anticléricale, les associations cultuelles ne virent pas le jour. Le gouvernement qui possédait ces biens depuis 1790, ne pouvait que les conserver. Un inventaire a dû être fait, paroisse par paroisse. Ce que les paroissiens, ignorants de la situation et sermonnés par le clergé prirent pour une injuste spoliation. Il y eut dans certaines paroisses des manifestations pour empêcher les commissaires chargés de faire les inventaires, si bien qu'ils ont dû être encadrés par la gendarmerie : cela n'a pas non plus calmé tous les esprits.

1905 - Liberté et indépendance pour tous les cultes.
Les églises paroissiales demeurent propriété de l'Etat.

Les inventaires terminés, les édifices²⁹ religieux furent remis aux municipalités qui les déclarèrent de nouveau accessibles au culte et aux paroissiens.

C'est ainsi, que désormais, les églises paroissiales sont des bâtiments publics qui continuent d'être entretenus par les communes au moyen de subventions gouvernementales.

Selon les gouvernements il y a eu plusieurs campagnes de restauration des églises. Principalement sous Napoléon III où de nombreuses églises furent restaurées ou remaniées. Dans notre secteur du canton de Lagor, la plupart de ces églises restaurées l'ont été selon les plans de l'architecte *d'Arnaudat* d'Orthez. C'est sans doute pourquoi elles ont toutes un « air de famille ».

Le culte juif

Le Béarn et le Pays Basque, proches de l'Espagne ont accueilli au 15^e siècle des réfugiés espagnols de religion juive qui fuyaient l'Inquisition. Ces derniers ont pratiqué leur religion durant le temps de cette expatriation. Et cette pratique a parfois laissé des traces, comme à La Bastide Clairance où l'on peut encore voir leur cimetière.

Le culte musulman

L'indépendance de l'Algérie, coïncidant avec le début de l'exploitation de Lacq a vu arriver de nombreux Algériens et autres musulmans dans la région.

Une salle de prière a donc été aménagée à Mourenx.

Références :

Le Béarn pendant les guerres de religion (conférence de Jean-René Saint-Macary)

L'édit de Nantes par Cécile Souchon (Editions Gisserot)

Jeanne-Marie Larsen

²⁸ Cette rémunération existe encore en Alsace. C'était une des clauses que les Alsaciens ont pu négocier lors de leur réintégration à la France en 1919.

²⁹ Ceci ne concerne que les églises paroissiales. Les bâtiments conventuels furent rachetés par les congrégations.